

*Questions au Feuilleton*

[Texte]

## LE PORT DE LANSDOWNE (ONT.)

Question n° 3512—**M. Cossitt:**

Depuis l'inscription de la question n° 3322 au *Feuilleton* demandant si le secteur de l'immigration au port de Lansdowne (Ont.) relèverait de Kingston, le gouvernement fait-il preuve de diligence pour ce faire et, le cas échéant, a) quelles raisons justifient cette hâte, b) le gouvernement étudiera-t-il les instances de diverses parties intéressées avant de décider de faire relever le port d'une compétence extérieure aux limites de la circonscription de Leeds-Grenville?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Non.

a) Aucune hâte n'accompagne la prise d'une telle décision. Comme nous l'avons déjà dit en répondant à la partie 1.b) de la question n° 3322, cette décision s'inscrit dans le cadre de notre revue annuelle de la planification des opérations et, tel qu'il a été mentionné, aucune recommandation finale n'a été formulée à ce sujet en date de la question.

b) Non. Lorsqu'il s'agit simplement d'une réorganisation interne qui n'affecte point le niveau de service dans la zone en question ou qui n'implique pas la fermeture d'un bureau, la Commission a l'autorité pour prendre la décision.

Question n° 3961—**M. Cossitt:**

Quels sont le nom et description de fonctions des personnes au gouvernement qui, directement ou indirectement, ont joué un rôle dans l'examen de la possibilité de faire relever le bureau du ministère de l'Emploi et de l'Immigration au Port de Lansdowne du Port de Kingston, situé en dehors de la circonscription de Leeds-Grenville où se trouve le Port de Lansdowne?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** La décision de faire relever le port de Lansdowne du port de Kingston a été prise par le directeur exécutif de la région de l'Ontario, de concert avec ses principaux fonctionnaires. Il n'y a pas lieu de communiquer les autres renseignements demandés puisque le directeur exécutif est tout à fait habilité à prendre une telle décision.

Question n° 3962—**M. Cossitt:**

Utilise-t-on la prison provinciale de Brockville, dans la circonscription de Leeds-Grenville, pour incarcérer toutes les personnes arrêtées pour des infractions à l'immigration au Port de Lansdowne et, le cas échéant, à quoi servirait-il de faire relever le Port de Lansdowne, situé dans la circonscription, du bureau du ministère de l'Emploi et de l'Immigration de Kingston, situé en dehors de la région et à plus de 50 milles de la prison?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Non. La prison provinciale de Brockville sert à l'incarcération de quelques contrevenants à la loi sur l'immigration arrêtés à Lansdowne. Certains d'entre eux sont transportés à Ottawa immédiatement, les autres le sont dans les 24 heures qui suivent. La prison de Brockville est habituellement comble et ne dispose pas des installations nécessaires pour tenir des auditions d'arbitrage. En outre, elle n'a pas de gardiennes à temps plein pour les prisonnières; ces dernières sont donc envoyées à Ottawa le plus tôt possible.

Question n° 3963—**M. Cossitt:**

Des personnes du gouvernement exercent-elles ou ont-elles exercé, directement ou indirectement, des pressions sur le gouvernement pour que celui-ci fasse relever le bureau du ministère de l'Emploi et de l'Immigration au Port de Lansdowne du Port de Kingston, situé en dehors de la région actuelle et, le cas échéant, quel en est le détail et quel est le nom de ces personnes?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Non.

[Traduction]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT

[Français]

## LES VOIES ET MOYENS

## LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)** propose:

Qu'une motion des voies et moyens d'un projet de loi afin d'amender la Loi sur l'administration du pétrole, déposée sur le bureau de la Chambre le lundi 5 avril 1982, soit agréée.

**Mme le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

● (1550)

[Traduction]

**M. Nielsen:** Non.

**Mme le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Mme le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Mme le Président:** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*